

**UNIVERSITE DE KISANGANI**  
**B.P. 2012**  
**KISANGANI**



**SECRETARIAT GENERAL ADMINISTRATIF**

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT GENERAL ADMINISTRATIF POUR LE CONSEIL DE  
L'UNIVERSITÉ DU 24/06/2016**

---

**I. RESSOURCES HUMAINES**

**I.1. Le Nouvel Organigramme opérationnel de l'Université de Kisangani**

Depuis le 20 avril 2016, l'Université de Kisangani a été dotée d'un nouvel organigramme opérationnel, adapté aux besoins réels de notre *Alma Mater* et, surtout, conforme aux dispositions contenues dans le *Vade-Mecum* (cf. Décision rectoriale n° 075/R/UNIKIS/2016), comme l'attestent les innovations et aménagements ci-après :

- ✓ La création de 2 nouvelles Directions : la Direction des Relations Publiques et Communication et celle de l'Intendance ;
- ✓ L'intégration de la Direction des Affaires Sociales au sein de la Direction des Ressources Humaines et sa réduction au statut de Division ;
- ✓ Le transfert de la Direction du Patrimoine au Secrétariat Général Administratif ;
- ✓ La répartition claire des attributions entre la Direction des Services Académiques, qui s'occupe de « l'Enseignement et Recherche » pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> cycles, et la Direction de la Recherche, qui s'occupe de la « Recherche et Enseignement » pour le 3<sup>ème</sup> cycle ;
- ✓ La gestion conjointe du personnel par la Direction des Ressources Humaines, qui s'occupe de la gestion administrative de tout le personnel et la Direction de la Recherche, qui prend en charge les aspects techniques des dossiers du personnel académique et scientifique.

**I.2. La gestion du personnel**

***a) Les effectifs du personnel***

A ce jour, les effectifs de notre personnel en activité se chiffrent à 1.345 agents (cf. tableau ci-dessous), répartis en catégories de la manière suivante :

- Personnel Académique et Scientifique (P.A.S) : 498 dont 48 femmes ;
- Personnel Administratif, Technique et Ouvrier (PATO) : 847 dont 183 femmes.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler, ci-après, les mouvements du personnel intervenus depuis le début de l'année 2016 :

- ✓ 4 agents dont 2 Docteurs à thèse, 1 Assistante de 1<sup>er</sup> mandat et 1 membre du personnel administratif, technique et ouvrier ont été recrutés (cf décisions rectorales 072, 102 et 111 respectivement des 30 mars, 02 et 14 juin 2016) ;
- ✓ 16 membres du personnel dont 05 du corps académique et scientifique sont décédés.

Tableau statistique 1

P.A.S				PATO				TOT. GEN	
GRADE	SEXE		EFFECTIF	TOTAL	GRADE	SEXE		TOTAL	PAS + PATO
	H	F				H	F		
<b>I. PERSONNEL EN ACTIVITE</b>									
P.E	2	0	2	36	DCS	45	6	51	87
P.O	33	1	34						
P	48	0	48	49	DIR	39	6	45	94
Bibl Chef Adj	1	0	1						
P.A	84	3	87	103	C.D	61	13	74	177
Bibl. Princ.	3	0	3						
CHAR. RECHER.	1	0	1						
Docteur à Thèse	12	0	12						
C.T	146	13	159	173	C.B	75	25	100	273
ATTR	3	0	3						
Conserv 1ère Cl	2	0	2						
Bibl 1ère Cl.	4	5	9						
ASS.2	58	16	74	116	ATB1	131	38	169	285
ASS/Rech	31	7	38						
Conserv 2e Cl	1	1	2						
Bibl 2e Cl.	2	0	2						
ASS1	19	2	21	21					21
					ATB2	106	39	145	145
					AGB1	109	36	145	145
					AGB2	98	20	118	118
<b>TOTAL P.A.S &amp; PATO</b>	<b>450</b>	<b>48</b>		<b>498</b>		<b>664</b>	<b>183</b>	<b>847</b>	<b>1 345</b>
<b>II. PERSONNEL EN DETACHEMENT</b>									
PAS				8					8
PATO								9	9
<b>TOTAL</b>				<b>8</b>				<b>9</b>	<b>17</b>
<b>III. PERSONNEL EN VOIE DE TRANSFERT</b>									
PAS				9					9
PATO									0

<b>TOTAL</b>				<b>9</b>					<b>9</b>
<b>IV. PERSONNEL PASSIF</b>									
<b>RETRAITES (en vie)</b>								<b>1</b>	<b>1</b>
<b>DCD PAS</b>				<b>50</b>					<b>50</b>
<b>DCD PATO</b>								<b>340</b>	<b>340</b>
<b>TOTAL</b>				<b>50</b>			<b>0</b>	<b>341</b>	<b>391</b>

***b) L'appréciation du Personnel administratif, technique et ouvrier***

Le processus de cotation du personnel administratif, technique et ouvrier a été relancé en 2015 et, au total, 642 agents ont été appréciés dont :

- ✓ Directeur Chef de Service : 39
- ✓ Directeurs : 38
- ✓ Chef de Division : 59
- ✓ Chef de Bureau : 75
- ✓ Attaché de Bureau de 1<sup>ère</sup> Classe : 121
- ✓ Attaché de Bureau de 2<sup>ème</sup> Classe : 97
- ✓ Agent de Bureau de 1<sup>ère</sup> Classe : 101
- ✓ Agent de Bureau de 2<sup>ème</sup> Classe : 112

Le déroulement de cette opération a néanmoins connu quelques entraves, notamment :

- ✓ La non appropriation du processus et le non-respect du timing par certains responsables des Services ou Entités ayant rendu la procédure très élastique, soit de décembre 2015 à mars 2016 ;
- ✓ La non appréciation de certains agents par leurs Services utilisateurs (les agents de la Division des Relations Publiques, y compris les chauffeurs, du Guest-house Village Toengaho et de la Maison d'accueil 1 ainsi que quelques gardiens) ;
- ✓ L'ambiguïté constatée lors de la cotation des gardiens (Direction de Garde & Sécurité ou les Entités pour les uns) ;
- ✓ La mauvaise interprétation des consignes par certains responsables des Services ou Entités ayant causé une perte de temps et de fournitures (papiers, fiches) ;
- ✓ Le non-respect des instructions en matière d'examen des recours, le délai étant largement dépassé.

Quoi qu'il en soit, et sur base des leçons tirées de ce processus, le Comité de Gestion envisage, pour les sessions à venir :

- ✓ La remise à niveau des responsables des Services et Entités avant le démarrage de l'opération de cotation afin d'avoir un même entendement sur la question ;
- ✓ La mise en place d'un mécanisme efficace de suivi de l'opération afin de rester dans le délai imparti ;

- ✓ Le respect scrupuleux des instructions jusqu'à la commission de recours (Cf. chapitre 22, point 3, alinéa 5, page 274 du Vade Mecum, édition du juillet 2014).

***c) La proposition de promotion du PATO aux grades de commandement***

Par ma lettre n° SGAD/DRH/264/2016 du 16 juin 2016, je venais de transmettre le dossier de promotion aux grades de commandement pour 67 cadres du personnel administratif et technique de l'Université de Kisangani, dont 06 DCS, 07 Directeurs, 08 Chefs de Division et 46 Chefs de Bureau. Quant aux grades de collaboration et d'exécution, La Direction des Ressources Humaines s'active à en finaliser le dossier.

***c) Les dossiers disciplinaires***

Le seul dossier disciplinaire qui était en cours d'instruction pendant le dernier Conseil (celui du CB SUMAILI BULONGO), a été régulièrement clôturé. A cela, se sont ajoutés 2 autres dossiers récemment instruits et dont l'un a été clôturé, comme l'indique le tableau ci-dessous :

*Dossiers clôturés*

01	SUMAILI BULONGO Fonction : Enseignant/ ESA	7.922.584 S	CB	- N'avoir pas regagné son poste d'attache depuis le retour de vacances de Noël 2015, soit le 11 janvier 2016 ( cfr lettre du Préfet des Etudes n°ESA-UNIKIS/PE/05/2016 du 25 janvier 2016 adressée au SGAC.	Mise à pied de 15 jours avec privation de salaire
02	KALAMA LOWAO SIMENE Fonction : Préposé à la banque de prêt à la Bibliothèque centrale	7.909.553 S	CD	- Absences et retards non justifiés au service - Ivresse au service, inconscience professionnelle et insubordination vis-à-vis de ses Chefs hiérarchiques	Mise à pied de 15 jours avec privation de salaire

### Dossiers en cours

01	BONDEKWE AMA Rufin Fonction : Administrateur réseau informatique/Adjoint	7.941.822 N	ATB1	- Absences non justifiées au service (cf. lettre du Coordonnateur du Projet UniversiTIC/UNIKIS du 20 avril 2016)	
----	---	----------------	------	--	--

### 3. La rémunération du personnel

#### a) Rémunération par le Gouvernement central

La situation salariale de deux premiers trimestres de 2016 se présente comme suit :

TRIMESTRE	TRAITEMENT D'ACTIVITE MENSUEL		PRIME INSTITUTIONNELLE MENSUELLE		Total général (TA + PI) en FC
	Montant en FC	Nombre agents	Montant en FC	Nombre agents	
Premier	91.962.804	1.073	528.834.185	1.320	620.796.989
Deuxième	91.962.804	1.073	527.652.241	1.319	619.615.045

L'exploitation de ces deux listings donne lieu aux constats suivants :

#### ➤ **Traitement d'activité**

Le traitement d'activité, qui est le même aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2016, à savoir 91.962.804 FC pour 1.073 agents, diffère de celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 (93.918.309 FC pour 1.120 agents), de 1.955.505 FC. L'effectif payé en traitement d'activité a diminué de 47 unités, ce qui explique la diminution de l'enveloppe de la différence ci-haut évoquée. Ces 47 unités sont entre autre des décédés dont le traitement d'activité n'était pas touché pendant assez longtemps à la banque.

#### ➤ **Prime institutionnelle**

Comparativement aux effectifs payés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, qui s'élevaient à 1.342 avec un montant global de 468.369.086 FC par mois, ceux du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 se chiffrent à 1.320, soit une diminution de 22 unités. Cette différence est due au blocage de la prime de 04 agents actifs omis de la catégorie du personnel administratif, technique et ouvrier, de quelques agents révoqués de la même catégorie et de quelques Assistants n'ayant pas répondu à leur engagement.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> trimestre, l'effectif de 1.320 agents a été payé avec un montant mensuel de 528.834.185 FC. Au 2<sup>ème</sup> trimestre, l'effectif est de 1.319 agents, payés avec un montant de 527.652.241 FC par mois. Les deux trimestres accusent une différence de 1.181.944 FC et une unité en termes d'agent. Cette diminution se justifierait par l'instabilité de salaire de quelques agents de la catégorie du personnel académique et scientifique.

Il y a lieu de signaler, à l'intention des membres du Conseil, que les distorsions détaillées dans le rapport présenté au Conseil de l'Université tenu le 23 février 2016 prévalent encore aujourd'hui. En effet, la situation des salaires de la plupart des agents connaît un manque à gagner soit par :

- ✓ La non prise en compte du grade de promotion (correction de grade) ;
- ✓ La non mécanisation en traitement d'activité ;
- ✓ La non mécanisation en traitement d'activité et en prime institutionnelle.

#### ***b) Rémunération sur les frais d'études***

Depuis le dernier Conseil à ce jour, l'Université a payé à ses agents 3 tranches de prime locale, précisément les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

## **II. AFFAIRES SOCIALES**

### ***1. Mutuelle de Santé (MUSUKIS)***

Après l'exploitation des listes de retenus opérées à la BCDC au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 pour le compte de la MUSUKIS, il a été constaté que plusieurs agents qui ont souscrit n'y ont pas été repris. C'est ainsi qu'au lieu de 822 agents, seulement 767 ont effectivement contribué. Pour remédier à cette situation, le Comité de Gestion a fait reconstituer leurs fiches et les a relancés auprès de la BCDC.

S'agissant des soins proprement dits, les échos qui me parviennent des membres font de plus en plus état d'une bonne prise en charge médicale aux Cliniques Universitaires de Kisangani (CUKIS) et au Centre de Santé. Toutefois, pour améliorer cette desserte en soins, l'option déjà levée par le Conseil relative à l'affectation d'un Médecin au Centre de Santé est en voie d'être exécutée, afin d'éviter certains transferts de cas bénins aux CUKIS.

S'agissant des contributions des agents non encore mécanisés, des retenues s'opèrent déjà lors de la paie de la prime locale ; le Comité de Gestion étudie également les mécanismes concrets de leur prise en charge pendant la période de soudure (de juillet/août à Novembre).

## **2. Décès**

Les statistiques des agents décédés depuis la dernière session ordinaire de février dernier se présentent comme ci-dessous :

- Personnel académique :	2
- Personnel scientifique :	2
- Personnel administratif :	8
- Épouses :	6
- Enfants :	3
- <u>Etudiants :</u>	<u>1</u>
Total :	22

## **2. Logement**

En matière de logement, des lettres de demande sont régulièrement enregistrées ; cependant, il se pose un vrai problème de disponibilité. Pour ce faire, le Comité de Gestion, par l'entremise du Secrétariat Général Administratif, a initié depuis peu, une procédure de sensibilisation des veuves ayant dépassé le délai, dans le but d'obtenir à l'amiable la libération des maisons qu'elles continuent d'occuper. Le processus poursuit son cours.

Dans la même lancée, les pensionnaires logés n'occupant pas personnellement les maisons leur attribuées ont été saisis par voie de correspondance, car ces résidences sont destinées non seulement aux agents actifs mais aussi à ceux réellement en difficulté de logement.

Enfin, le projet de poursuivre la construction sur les vieilles fondations se trouvant au Quartier Lumbu-Lumbu à Mangobo (dont certaines sont en voie d'être spoliées) est également sur la table du Comité de Gestion. Des travaux préliminaires y ont déjà été financés en vue, principalement, de dégager lesdites fondations et de dresser un devis des travaux à venir. Il sied de signaler que l'équipe de la Direction des Affaires Sociales dépêchée sur les lieux a été menacée de mort par ceux qui ont commencé à les occuper. Je saisis cette occasion pour en appeler à l'implication de tous les membres du Conseil afin que ces procédures, combien délicates, aboutissent comme souhaité.

Dans le registre des travaux réalisés, le Comité de Gestion a autorisé le financement de la construction d'un puits perdu aux Blocs Universitaires, pour 315.000 FC, d'une part, et le versement d'une contribution pour la réparation de la toiture (endommagée en août 2015) de la résidence du Pr MBUYI MUSANGU, pour 206.000 FC.

Une autre intervention se prépare sur la toiture de la maison UNIKIS n° 860, Avenue des Érables, abîmée pendant la guerre de 6 jours.

Les versements du loyer depuis février 2015 jusqu'au 16/06/2016 se chiffrent à 21.455.500 FC (retenus à la BCDC) et à 919.350 FC (versements à la Caisse centrale), soit un total de 22.374.850 FC. Par ailleurs, l'UNIKIS enregistre un manque à gagner important à partir des cas suivants :

- 17 pensionnaires ayant souscrit ne voient toujours pas les retenues s'effectuer par la BCDC (soit un manque à gagner de 239.625 FC/mois) ;
- 3 pensionnaires en détachement ne versent pas leurs loyers (soit un manque de 23.625 FC/mois) ;
- 12 familles d'agents décédés en cours de carrière mais hors délai d'occupation des résidences (soit un total de 106.650 FC/mois) ;
- 2 pensionnaires sont de l'ISC (soit un total de 29.025 FC/mois) ;
- Un agent révoqué n'a toujours pas quitté la résidence (soit 10.125 FC/mois) ;
- Enfin, 24 agents refusent toujours de souscrire (soit un total de 303.075 FC/mois).

Somme toute, le manque à gagner dans le domaine du logement s'élève mensuellement à **712.125 FC**.

### **III. ŒUVRES ESTUDIANTINES**

#### **1. Fonctionnement**

Le Comité de Gestion a déjà levé l'option de rendre à la Direction des Œuvres Etudiantines son équipe d'entretien, jadis prise en renfort au BATAM. Cependant, la question d'un personnel efficace pour la gestion des homes continue encore d'être examinée.

#### **2. Sport**

Par rapport aux activités sportives, il a été convenu, avec la Coordination estudiantine, de consacrer les ressources disponibles à la réhabilitation des infrastructures sportives (terrain de football de la FPSE et stade omnisport en chantier). C'est pour cette raison que le challenge sportif n'a pas été organisé cette année académique. Quant aux travaux, ils se poursuivent sur les deux sites et concernent la réhabilitation de l'aire de jeu à la FPSE et le nivellement, l'aménagement avec de la terre noire, la plantation de la pelouse et la sécurisation du nouveau terrain en chantier.

#### **3. Logement**

Après avoir lancé l'opération de logement dans les homes réhabilités (B I, B II, Wagenia), le Comité de Gestion fait face, actuellement, à de multiples problèmes liés à l'occupation des lieux et aux intempéries : le problème de pression d'eau qui n'atteint pas les étages et qui ne coule même pas de façon satisfaisante au rez-de-chaussée ; la destruction de la toiture du Home Boyoma I par un vent violent et, tout dernièrement, l'inondation du même Home à la suite de la grande pluie du 15/06 dernier. Vu l'urgence, le Comité de Gestion se doit d'intervenir, avec les moyens de bord, afin de parer au plus pressé, bien que l'entreprise chinoise ait déjà été contactée pour la mise en œuvre de la garantie dont bénéficie l'ouvrage et qui court à partir de son occupation effective.



#### **4. Coordination estudiantine**

Puisque je parle des étudiants, j'informe le Conseil qu'un colloque avait été projeté par leur Coordination entre les mois de mai et de juin courants. Malheureusement, il n'a pas fait l'unanimité des concernés dont certains s'y sont farouchement opposés. En conséquence, il ne s'est pas tenu, même dans le format que nous avons souhaité. Ce n'est pas tout, comme cela arrive souvent ces dernières années, le Comité de Gestion a encore joué au sapeur-pompier pour éteindre le torchon qui brûlait déjà entre la Coordination et les représentants facultaires, qui ont initié une pétition contre le Représentant général et son équipe, avec les signatures de quasiment toute la base. Cela dans le seul but de préserver un aboutissement heureux de l'année académique qui touche pourtant à sa fin. Je signale que le Représentant général est accusé, notamment, de gestion opaque et de centralisation du pouvoir.

Enfin, et sur une note plutôt positive, je porte à la connaissance du Conseil que la Brigade estudiantine est en train de renouveler sa tenue. En effet, depuis quelques semaines, le contrat a été conclu avec une maison de la place. L'opération serait déjà achevée si le tissu choisi ne s'était pas fait rare sur le marché.

#### **IV. PATRIMOINE**

La situation actuelle du patrimoine de l'Université de Kisangani se présente comme suit :

##### **IV.1. Immeubles**

###### **a) Maisons d'habitation**

Dans son patrimoine immobilier, l'UNIKIS dispose de 236 maisons d'habitation dont une villa en construction. La répartition de ces maisons, par catégorie, est reprise dans le tableau ci-dessous :

<b>Types d'habitation</b>	<b>Nombre</b>
Villas	69
Appartements	75
Studios	52
Chambres	16
ONL	24
<b>Total</b>	<b>236</b>

De manière générale, la plupart de ces maisons sont dans un état de délabrement avancé, nécessitant ainsi des travaux de réhabilitation. A cet effet, les fonds disponibles générés par les loyers régulièrement retenus par la BCDC ont déjà commencé à être mis à contribution, comme signalé ci-haut. C'est ici l'occasion de féliciter les pensionnaires en

ordre avec l'administration centrale, mais aussi d'encourager ceux qui hésitent encore à rattraper le train en marche. Je signale en même temps que 5 maisons, dont une jumelée, situées dans la Commune Mangobo courent le risque d'être spoliées. L'action intentée en justice par l'Université de Kisangani est en cours.

### **b) Autres bâtiments**

Il sied de noter qu'en dehors des maisons d'habitation, l'Université de Kisangani compte des bâtiments à usage collectif (écoles, administrations, unités de recherche, cabines électriques et Cliniques universitaires), les résidences estudiantines.

### **IV.2. Concessions**

L'envahissement des concessions de l'Université par des tiers demeure encore d'actualité. Deux conflits récents méritent d'être signalés : avec l'ISC-Kisangani, d'une part, et avec la Division provinciale de la Santé, d'autre part, en dépit du fait que l'Université détient des titres de propriété en cours de validité. Pour illustrer la détermination du Comité de Gestion à défendre l'intégrité du patrimoine de notre Alma Mater, je suis heureux d'annoncer au Conseil que nous venons d'obtenir le renouvellement du Certificat d'Enregistrement du site de recherche de l'Ile Kongolo.

### **IV.3. Matériels roulants**

En ce qui concerne le charroi automobile, sur les 11 engins qui le compose, 3 sont à ce jour hors d'usage (2 Toyota Hiace et 1 Toyota Hilux) et 1 est en panne (grand bus TATA). Le Comité de Gestion a déjà levé l'option de procéder, en conformité avec les normes en la matière à la vente de ceux jugés irrécupérables.

Pour clore ce rapport sectoriel, les problèmes spécifiques à soumettre au Conseil de l'Université sont les suivants :

- 1) **Logement du personnel** : les demandes sont de plus en plus nombreuses et les maisons disponibles font défaut. Cependant, comme relevé dans le rapport, certaines résidences peuvent être récupérées et réattribuées car leurs occupants actuels n'ont plus qualité, au regard du Règlement. Que pense le Conseil des mesures déjà envisagées par le Comité de Gestion à ce sujet ?
- 2) **Patrimoine immobilier** : Constamment convoité, sa défense doit concerner tout membre de la communauté universitaire ; il arrive même que des agents en mission sur terrain soient menacés de mort par les spoliateurs. Le Conseil aurait-il de nouvelles idées, au-delà des efforts que déploie déjà le Comité de Gestion, afin de renforcer l'union autour de cet objectif ?
- 3) **Homes non réhabilités et cave/CUKIS** : la situation précaire et hautement dangereuse de l'occupation irrégulière de ces lieux, en dépit des mesures arrêtées jusque-là (identification, déguerpissement progressif, réhabilitation

partielle, ...). Le Conseil pense aurait-il à suggérer pour qu'on parvienne à un résultat ?

- 4) **Conditions d'hébergement/Homes réhabilités** : une réflexion sur les droits et les obligations des uns et des autres mérites d'être faite. En effet, en plus d'avoir aménagé une cuisine extérieure, l'UNIKIS doit-elle aussi l'équiper ? De même, l'UNIKIS doit-elle doter les pensionnaires en produits d'entretiens ? Ne devrait-on pas s'en tenir aux prescrits du Règlement de résidence ?

Fait à Kisangani, le 17/06/2016.

**Le Secrétaire Général Administratif**

**Gratien MOKONZI BAMBANOTA**  
*Professeur Ordinaire*